

TITRE V.

DÉVELOPPEMENS

DU BUDGET DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DE LA MARINE,

POUR L'EXERCICE 1837.

NUMÉROS des Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.		
ARTICLE PREMIER.		
<i>Administration centrale. (Personnel.)</i>		
1		Traitement du Ministre Mémoire. Le Ministre des Affaires Étrangères est chargé du Département de la Marine sans cumul d'appointemens.
2		Traitement du secrétaire-général Mémoire. Le secrétaire-général du Ministère des Affaires Étrangères est également chargé du secrétariat de la Marine sans cumul d'appointemens.
3		Traitement du chef de division. Mémoire. Ces fonctions sont remplies par un officier de la Marine.
4		Traitement des employés et d'un garde-magasin emballeur. Les huissiers et autres gens de service sont rétribués sur le Budget du Département des Affaires Étrangères.
ART. 2.		
<i>Administration centrale. (Matériel.)</i>		
1		Fournitures de bureau, frais d'impression, reliures, achat de livres, fr. 3,000 »
2		Ports de lettres, chauffage et éclairage 500 »
} 3,500 »		
CHAPITRE II.		
BÂTIMENS DE GUERRE.		
Au 1 ^{er} janvier 1837, la flottille se compose des bâtimens suivans :		
Le brigantin <i>le Congrès</i>	armé de	8 pièces
» <i>les quatre Journées</i>	»	8 »
Canonnière goëlette n° 1	»	7 »
» 2	»	7 »
» 3	»	7 »
» 4	»	7 »
Canonnière chaloupe 5	»	5 »
» 6	»	5 »
» 7	»	5 »
» 8	»	5 »
» 9	»	5 »
» 10	»	5 »
» 11	»	5 »
» 12	»	5 »
} Dont un Paixhans de 80 ^{es} .		
Les équipages embarqués sur la <i>Caroline</i> et la <i>Météore</i> ont été replacés à bord de la flottille, après le retour de ces deux expéditions.		
Le personnel est le même qu'en 1833		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles		
ARTICLE PREMIER.			
<i>Bâtimens de guerre. (Personnel.)</i>			
		6 Lieutenans de vaisseau, commandans, à	5,040 30,240
		1 Id. chef de division	5,040 5,040
		8 Enseignes	2,520 20,160
		12 Aspirans de 1 ^{re} classe	1,260 15,120
		12 Id. de 2 ^{de} »	945 11,340
		8 Agens comptables	1,260 10,080
		2 Chirurgiens aides-majors.	2,100 4,200
1		4 Id. sous-aides	1,470 5,880 325,524 »
		12 Maîtres d'équipage	720 8,640
		12 Id. de canonnage	636 7,632
		12 Coqs	516 6,192
		110 Matelots de 1 ^{re} classe	516 56,760
		150 Id. de 2 ^{de} »	384 57,600
		230 Id. de 3 ^{me} »	336 77,280
		60 Moussettes	156 9,360
2		Traitement des pilotes lamaneurs	5,000 »
ART. 2.			
<i>Bâtimens de guerre. (Matériel.)</i>			
1		Vivres pour le personnel ci-dessus	200,000 a)
2		Chauffage et luminaire.	16,377
3		Renouvellement et réparations de futailles	10,000 b)
4		Instrumens de chirurgie, médicamens, vivres de malades.	6,000
5		Mâture et coque des 14 bâtimens.	14,000
6		Gréement à renouveler	13,000 293,877 »
7		Voiles de rechange (un 1/2 jeu par bâtiment) et tentes.	12,000
8		Poudres et projectiles	6,000
9		Fournitures de bureau.	1,500
10		Frais de route et de déplacement	1,000
11		Entretien de l'artillerie, des armes blanches et à feu.	4,000
12		Dépenses imprévues	10,000
CHAPITRE III.			
ARTICLE UNIQUE.			
<i>Magasin de la Marine.</i>			
1		Traitement du garde-magasin	1,000
2		Salaire d'ouvriers à la journée	1,000 3,200
3		Loyer du local	1,200
4		Objets à renouveler pour tenir le magasin de rechange au complet.	8,000

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1837.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1837.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1837.	en moins AU BUDGET de 1837.		
325,524	"	325,524	325,524	"	"		
5,000	"	5,000	5,000	"	"		
330,524	"	330,524	330,524	"	"		
293,877	"	293,877	293,877	10,000	"		a) Calculé d'après le taux de l'adjudication publique de décembre 1835 b) Voir l'article 8 du contrat d'adjudication
293,877	"	293,877	293,877	10,000	"		
3,200	"	3,200	3,200	"	"		
8,000	"	8,000	8,000	"	"		
11,200	"	11,200	11,200	"	"		

NUMÉROS des Articles de la loi. Dévelop- pemens des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	CHAPITRE IV. <i>Dépenses éventuelles.</i> ARTICLE UNIQUE. Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers de marine qui, sans avoir droit à la pension, se trouvent dans une position malheureuse CHAPITRE V. Constructions. Mémoire.

Récapitulation.

Chapitres.	Articles.	
I.	1	Administration centrale. (<i>Personnel.</i>)
"	2	" (<i>Matériel.</i>)
II.	1	Bâtimens de guerre. (<i>Personnel.</i>)
"	2	" (<i>Matériel.</i>)
III.	Unique	Magasin de la marine.
IV.	Unique	Dépenses éventuelles
V.	Unique	Constructions

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1837.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1836.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1837.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1837.	en moins AU BUDGET de 1837.		
4,200	»	4,200	4,200	»	»		
4,200	»	4,200	4,200	»	»		
»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»		
6,050	»	6,050	6,050	»	»		
3,500	»	3,500	3,500	»	»		
330,524	»	330,524	330,524	»	»		
293,877	»	293,877	283,877	10,000	»		
11,200	»	11,200	11,200	»	»		
4,200	»	4,200	4,200	»	»		
»	»	»	»	»	»		
649,351	»	649,351	639,351	10,000	»		

